

1

QU'APPELLE-T-ON L'ABSENTÉISME ?

Il convient de rappeler qu'« absentéisme » ne veut pas dire « absence ». On regroupe dans l'absence l'ensemble des arrêts, congés et autres droits des salariés à ne pas être à leur poste ou plus généralement en subordination de leur employeur. Ainsi l'absence englobe : les congés maternité / paternité, les événements familiaux, les formations, les grèves, les arrêts maladies, les accidents du travail...

Qu'est-ce que l'absentéisme ?

L'absentéisme est le terme utilisé pour désigner les absences associées à un comportement du salarié qui, dans un autre contexte professionnel ou un autre rapport au travail, n'aurait pas eu la même attitude. On parle d'absentéisme lorsque la cause de l'absence devient un prétexte pour ne pas revenir à son poste.

Ce terme concerne donc toutes les absences qui auraient pu être évitées par une prévention adaptée de la part de l'employeur.

Quelle est notre définition de l'absentéisme ?

Depuis 10 ans que nos équipes d'experts travaillent sur l'absence dans les entreprises, nous avons défini le périmètre de l'absentéisme sur les critères et données existants. Pour Ayming, la mesure de l'absentéisme doit englober les arrêts pour « maladie », pour « accident de travail » et de « trajet », pour « maladie professionnelle » et les « absences injustifiées ».

On peut considérer qu'il y a une part incompressible et une part compressible dans l'absentéisme. La part incompressible concerne l'état de santé des salariés ou de leurs proches. La part compressible correspond aux absences dont le motif est davantage lié au travail.

C'est sur cette part compressible que nous portons particulièrement notre attention et nos actions.



Taux d'absentéisme

Il n'existe aucune définition officielle du calcul du taux d'absentéisme. Cependant, on peut le calculer avec la formule suivante :

$$\text{Taux d'absentéisme} = \frac{\text{Temps d'absence}}{\text{Temps travaillé}}$$

Pour le baromètre...

Il existe 4 unités de temps : l'heure, le jour ouvré (du lundi au vendredi, hors jours fériés), le jour ouvrable (du lundi au samedi, hors jours fériés) et le jour calendaire (tous les jours de la semaine, y compris les jours fériés).

Afin de permettre aux entreprises de se comparer à nos indicateurs, nous utilisons dans le cadre du Baromètre de l'Absentéisme Ayming® les jours calendaires.

Baromètre de
l'Absentéisme
Ayming®

=

Jours calendaires
d'absence

Jours calendaires
de présence

